

# Quelques conseils pour un usage citoyen d'une piscine privée



## Quelques conseils pour un usage citoyen d'une piscine privée

Le parc de piscines privées ne fait peser aucun risque sur les réserves d'eau en Wallonie.

Il y a cependant un moment dans l'année où ces installations peuvent provoquer des problèmes sur les réseaux de distribution d'eau : lors du remplissage.

La distribution d'eau connaît également des « **heures de pointes** », comme le réseau routier, généralement entre 7h et 9h, 12h et 14h et de 18h à 21h.

Le remplissage simultané des piscines peut alors provoquer des baisses de pression ou des manques d'eau à certains endroits, comme de nombreux départs simultanés peuvent provoquer des embouteillages sur les routes.

Voici donc **quelques conseils pour que le remplissage de votre piscine** ne sollicite pas le réseau de distribution de votre quartier au-delà des volumes qu'il est capable d'acheminer à un moment donné :

- 🌀 En fonction des prévisions météo, prévoyez le nettoyage, le rinçage et le remplissage de votre piscine sur une période de **plusieurs jours**,
- 🌀 Privilégiez le remplissage de votre piscine **durant la nuit** (lorsque les consommations sont les plus basses),
- 🌀 S'il s'effectue en **journée, étalez le remplissage sur au moins 48h**.

## Quelques conseils de bonne utilisation, notamment lors de la vidange



Certains organismes d'assainissement agréés n'acceptent pas le rejet des eaux de vidange directement à l'égoût. Il faut donc se renseigner sur les prescriptions en la matière auprès de l'organisme actif sur le territoire.

### Avec le soutien de

Bon à savoir :

1m<sup>3</sup> d'eau = 1000 litres d'eau.

En Wallonie, 1 adulte consomme annuellement en moyenne 35m<sup>3</sup> d'eau.